

## Aperçu des concepts de revenu

- Pour la première fois en 2016, le Recensement de la population a recueilli des renseignements sur le revenu qui proviennent uniquement de sources de données administratives. Statistique Canada a établi un couplage entre les données sur le revenu de l'Agence du revenu du Canada et l'ensemble des répondants au recensement afin d'en arriver à une estimation très détaillée du revenu et du taux de faible revenu.
- Les définitions du revenu à Statistique Canada ne correspondent pas toujours aux concepts utilisés par d'autres organisations. Par exemple, la définition du revenu total aux fins du recensement ne correspond pas à celle qu'utilise l'Agence du revenu du Canada aux fins de l'impôt sur le revenu.
- Les données sur le revenu ont été compilés pour la population âgée de 15 ans et plus, et désigne le revenu reçu pendant l'année civile 2015.
- Le **revenu total** de la population dans les ménages privés peut être décomposé en deux composantes de base : le **revenu du marché** (comme le revenu d'emploi, le revenu de placements et le revenu de retraite privée) et **transferts gouvernementaux** (comme les prestations de la SV, du RPC et d'assurance-emploi). Au Nouveau-Brunswick en 2015, 83,1 % du revenu total provenait du revenu du marché et 16,9 % provenait des transferts gouvernementaux.
- Le **revenu après impôt** est un indicateur utile car il mesure des fonds dont dispose le ménage, la famille ou le particulier pour la consommation, l'épargne ou le placement. Il est dérivé par la déduction de l'impôt sur le revenu du revenu total. En 2015, le revenu médian après impôt des bénéficiaires de revenu au Nouveau-Brunswick s'est établi à 28 107 \$, et le montant médian des impôts sur le revenu payés s'est établi à 5 598 \$.

